



## Revue de presse

5 avril 2024

### Rapport Vannier

---

**France 5** - Philippe Delorme invité de l'émission C ce soir animé par Karim Rissouli (3 avril)

**France Culture** - Philippe Delorme invité de l'émission Le temps du débat : Comment mieux encadrer l'école privée ? (4 avril)

**KTO TV** - Émission : Trois questions à ... Philippe Delorme : Rapport sur le financement public de l'enseignement privé : la réaction de l'Enseignement catholique

**Banque des Territoires** - Rapport sur l'enseignement privé : les intéressés recadrent le débat (3 avril)

**JDD** – Sondage – 75% des Français jugent l'école privée meilleure que l'école publique

**Le Figaro Étudiant** – Près de 3 Français sur 4 pensent que l'enseignement est meilleur dans le privé

**France 5 - 2 avril**

**Philippe Delorme** invité de l'émission **C'est ce soir, le débat** animé par Karim Rissouli

Diffusé le 03/04/2024 à 23h08 Disponible jusqu'au 04/05/2024

<https://s3-eu-west-1.amazonaws.com/kmplus-account-files/80084286/2024/4/4/ONT5uRNhqUy4qKR8TqzVzg.mp4>

## **Assistons-nous au retour de la guerre scolaire entre le public et le privé ?**

C'est un temps que les moins de 20 ans ne peuvent pas connaître... Les années 80, des millions de personnes dans la rue pour défendre l'école privée, attaquée par François Mitterrand et son ministre de l'époque, Alain Savary... Une "guerre scolaire", gagnée à l'époque par le privé, mais 40 ans plus tard, ce conflit historique est-il en train d'être réactivé ? Après la polémique sur la scolarisation des enfants d'Amélie Oudéa Castera à l'école Stanislas en début d'année, un rapport parlementaire présenté hier à l'Assemblée nationale relance le débat sur la place de l'école privée dans la République, entre élitisme, opacité sur le financement ou l'instruction religieuse et manque de mixité sociale... Alors débattons-en ce soir : alors que l'école publique est au plus mal, faut-il s'attaquer au privé au risque de relancer la guerre scolaire ? L'école est-elle devenue le lieu de tous les séparatismes, religieux, sociaux ou économiques, l'incarnation d'une société à deux vitesses ? Les groupes de niveau, devenus des groupes de besoin, voulus par Gabriel Attal, participent-ils de ce que certains appellent une "ségrégation scolaire" ou sont-ils au contraire une solution pour faire face à l'échec scolaire ? On en débat avec :

**Lisa Kamen-Hirsig**, Professeure des écoles, chroniqueuse, autrice de "La Grande Garderie" aux éditions Albin Michel (06.09.23)

**Najat Vallaud-Belkacem**, Ancienne ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la recherche (2014-2017), directrice France de l'ONG ONE, présidente de l'association France terre d'asile, coautrice avec François Dubet de "Le Ghetto scolaire - Pour en finir avec le séparatisme" aux éditions du Seuil (01/03/2024)

**Paul Vannier**, Député LFI du Val-d'Oise, membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, co-rapporteur avec Christopher Weissberg du rapport de la mission d'information sur le financement public de l'enseignement privé

**Christopher Weissberg**, Député Renaissance des Français établis hors de France (1<sup>re</sup> circonscription), membre de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, co-rapporteur avec Paul Vannier du rapport de la mission d'information sur le financement public de l'enseignement privé

**Philippe Delorme**, Secrétaire général de l'Enseignement catholique

**Youssef Souidi**, Chercheur au CNRS et à l'université Paris Dauphine-PSL, auteur de "Vers la sécession scolaire ?" aux éditions Fayard (10/04/2024)

<https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-temps-du-debat/comment-mieux-encadrer-l-ecole-privee-2193719>

## Comment mieux encadrer l'école privée ?

**Ce mardi, un rapport parlementaire d'information sur le financement de l'enseignement privé sous contrat, soulignant l'opacité des financements et l'insuffisance de contrôles par l'Etat, a été rendu public. Quelles mesures mettre en place pour améliorer la gestion de l'école privée en France ?**

Avec

- Philippe Delorme Secrétaire général de l'enseignement catholique
- Marco Oberti Sociologue, professeur des universités à Sciences Po
- Christopher Weissberg Député Renaissance des Français d'Amérique du Nord

A l'ordre du jour ce soir : Comment mieux encadrer l'école privée ?

Une mission d'information parlementaire a remis cette semaine un rapport sur la place de l'école privée dans notre paysage scolaire et sur les contrôles que doit exercer la puissance publique sur ce d'établissement.

Plus de deux millions d'élèves soit dix-sept pour cent des effectifs sont scolarisés dans 7500 établissements, la grande majorité d'entre eux étant catholiques.

Les deux rapporteurs de cette mission ne sont pas d'accord sur l'ensemble des 55 propositions qu'ils formulent mais s'accordent cependant sur l'opacité des financements de ces écoles et le manque de contrôle qu'ils subissent de la part du ministère de l'éducation nationale alors que l'Etat les financent à 75%.

**KTO TV - 3 avril**

<https://youtu.be/ccEeZSqHDFa>

# **Rapport sur le financement public de l'enseignement privé : la réaction de l'Enseignement catholique**

03/04/2024

Ce mardi 2 avril 2024, les députés Paul Vannier (LFI) et Christopher Weissberg (Renaissance) ont présenté en commission parlementaire leur rapport sur « le financement public de l'enseignement privé ». Un rapport qui met en avant notamment le manque de transparence dans l'utilisation des fonds publics par l'enseignement privé sous contrat. Quelle est la réaction de l'Enseignement catholique à la publication de ce rapport ? Quelles sont les conclusions du rapport ? Les préconisations du rapport menacent-elles l'enseignement privé sous contrat ? Trois questions à Philippe Delorme, secrétaire général de l'Enseignement catholique.

## Rapport sur l'enseignement privé : les intéressés recadrent le débat

Publié le 3 avril 2024 par Jean Damien Lesay pour Localtis

**Principaux intéressés, aux côtés de l'État, au fonctionnement des établissements privés sous contrat mis en cause par un rapport parlementaire, le secrétaire général de l'Enseignement catholique et les élus locaux ont réagi. Leurs discours mettent en avant la nécessité de faire mieux sans remettre en cause l'existence de cette forme scolaire.**



© AR/ Philippe Delorme

Au lendemain de l'adoption par la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale du rapport sur le financement public de l'enseignement privé sous contrat, qui en dénonce l'opacité du financement, le manque de contrôle de l'État et des collectivités ou la dégradation de la mixité sociale (lire notre [article](#) du 2 avril), le secrétaire général de l'Enseignement catholique (Sgec), qui regroupe 95% des établissements privés en France, a vivement réagi. Interrogé sur [Europe 1](#) ([Lien sortant, nouvelle fenêtre](#)), Philippe Delorme a estimé qu'"il y a derrière tout ça, au moins pour Paul Vannier [coauteur du

rapport avec Christopher Weissberg] un objectif qu'il ne veut pas assumer, qui est à terme la suppression de la loi Debré et de l'enseignement privé".

## Le contrôle financier en question

Revenant sur le manque de contrôle financier, Philippe Delorme a déclaré qu'il y était "très favorable" et que ce serait l'occasion de révéler "la fragilité économique de la majorité de nos établissements". Émilie Kuchel, présidente du Réseau français des villes éducatrices (RFVE) et adjointe au maire de Brest chargée de l'éducation, estime au contraire que les établissements ont leur part de responsabilité : "On veut bien contrôler, mais quand on demande à nos Ogec [organismes de gestion de l'Enseignement catholique] de nous donner leur budget, nous ne les recevons pas. On demande moins d'opacité et plus de contrepartie aux subventions publiques."

Sur la mixité sociale, le représentant de l'enseignement catholique a expliqué la perte d'élèves de familles modestes ces dernières années par la "gentrification" des grandes villes. "Mais dans l'Aveyron, où nous scolarisons 35% des élèves, l'indice de position sociale moyen de nos collèges est inférieur à celui du public", a-t-il affirmé. De son côté, Émilie Kuchel confesse qu'elle ne s'attendait pas à ce que "la mixité sociale ait autant reculé en vingt ans dans les établissements privés". Elle dit même craindre "que cela devienne une concurrence déloyale ou que cela empire avec la baisse démographique".

## Pour plus de mixité sociale

Delphine Labails, coprésidente de la commission de l'éducation de l'AMF et maire de Périgueux, met pour sa part en avant la complémentarité entre écoles publiques et privées : "Dans ma ville, il y a trois écoles privées dans tous les types de quartier, y compris dans un quartier de la politique de la ville. On peut donc clairement considérer que cette école-là contribue à la mixité sociale."

Frédéric Leturque, coprésident de la commission de l'éducation de l'Association des maires de France (AMF), estime que les relations entre les écoles privées et les collectivités sont "globalement apaisées". Le maire d'Arras se montre toutefois favorable à ce que l'on puisse s'accorder pour mieux inclure l'enseignement privé dans la définition et la mise en œuvre des projets éducatifs territoriaux ou pour renforcer la contribution des écoles privées à la mixité sociale "qui est peut-être insuffisamment présente dans certains établissements".

## Ne pas être dans le dogme

Pour aller plus loin, Delphine Labails insiste sur la "responsabilité directe" des maires dans la manière dont ils pensent leurs villes et sur la sectorisation qui peut être un "levier" : "Dans une ville équilibrée en termes d'habitat, on peut décliner la mixité sociale dans la sectorisation des écoles. Mais il ne faut pas être dans le dogme."

Le rapport parlementaire a par ailleurs interpellé Émilie Kuchel sur la question du forfait d'externat que les communes payent pour les élèves du privé dans les mêmes conditions que pour ceux du public : "Je suis pour une règle qui prenne en compte les territoires,

affirme l'élue bretonne. À Brest, nous avons huit des dix écoles REP du département. Si je mets des moyens dans ces écoles qui en ont besoin, cela nous conduit à financer encore plus le forfait des élèves du privé".

En tout état de cause, Émilie Kuchel reconnaît qu'"il y a des choses à remettre à plat. Les écoles privées font partie du service public de l'éducation, mais comment, où et avec qui ? Il faut que les règles du jeu soient les mêmes pour tous." Ce besoin de revoir le fonctionnement de l'enseignement privé sans le remettre en cause est partagé par Frédéric Leturque : "Il ne faut pas imaginer que l'enseignement privé soit un problème ou que l'enseignement public serait la solution. Les deux existent, il faut simplement travailler sur un principe d'équilibre, respectueux de la capacité, de la volonté des familles et des enfants, et surtout respectueux de celles et ceux qui travaillent dans ces institutions et qui globalement essaient de contribuer à la réussite éducative des enfants."

JDD - 3 avril

# SONGAGE - 75 % des Français jugent l'école privée meilleure que l'école publique

Au lendemain de la publication d'un rapport parlementaire critiquant le financement de l'école privée en France, un sondage BFM Business, Challenges et Agipi fait état d'une perception très positive de celle-ci dans l'opinion publique.

Marion Monforta03/04/2024 à 08:56, Mis à jour le 03/04/2024 à 14:33



Bien que critiquée pour son manque de transparence et de contrôle, l'école privée gagne en popularité, selon un dernier rapport de la Cour des comptes. ACau/SIPA / © ACau/SIPA

Selon un sondage Odoxa [pour BFM Business](#), Agipi et *Challenges*, dévoilé mercredi 3 avril, la majorité des Français estiment que le privé offre de meilleurs résultats (75%), garanties de réussite (74%), et a une meilleure image globale (62%). Parmi les sondés, 54% d'entre eux préféreraient scolariser leurs enfants dans le privé, bien que 92% estiment que le public est plus accessible financièrement. La question du financement divise toutefois : 52% pensent que l'État devrait majoritairement financer le privé, mais 46% s'y opposent, soulignant que tous les enfants ne bénéficient pas de ces écoles. De plus, si 49% des Français pensent que la dotation publique devrait être réduite ou supprimée, la même proportion y est défavorable et se justifie en indiquant vouloir éviter une nouvelle « *guerre scolaire* ».

Bien que critiquée pour son manque de transparence et de contrôle, l'école privée gagne en popularité, passant de 16,5% à 17,6% des effectifs totaux entre 2011 et 2022, selon un rapport 2023 de la Cour des comptes. Ainsi, 2,2 millions d'élèves sont scolarisés dans ces 7500 établissements sous contrat. Cependant, la critique principale concerne la diminution



de la mixité sociale, avec une prédominance des élèves issus de milieux favorisés. « *Les élèves de familles très favorisées, qui constituaient 26,4% des effectifs de l'enseignement privé sous contrat en 2000, en représentent 40,2 % en 2021 et les élèves de milieux favorisés ou très favorisés sont désormais majoritaires dans ce secteur (55,4 % en 2021) alors qu'ils représentent 32,3 % des élèves dans le public* », expliquent les auteurs du rapport évoqué.

## **Des économies pour l'État grâce au privé**

Du côté de l'enseignement privé, on fait valoir qu'il permet des économies à l'État : un élève du premier degré coûte 3120 euros en subventions publiques contre 6910 euros dans le public, et 5544 euros au secondaire contre 10 409 euros. Ces économies s'expliquent par des classes plus nombreuses, moins de professeurs agrégés et des remplacements courts basés sur le bénévolat. Selon le Secrétariat général de l'enseignement catholique (Sgec), l'État économiserait 9 milliards d'euros par an « *de plus* » s'il devait scolariser tous les élèves du privé.

## Près de 3 Français sur 4 pensent que l'enseignement est meilleur dans le privé

Par W. P-H.



Près 62% des Français estiment que le privé bénéficie d'une meilleure image globale que le public. [Picasa / Drivepix - stock.adobe.com](#)

**Selon un sondage, 75% des Français estiment que dans le domaine de l'éducation le privé est plus qualitatif que le public.**

Les Français plébiscitent les écoles privées. Selon un [sondage Odoxa](#)\* pour BFM Business, Agipi et Challenges, 75% d'entre eux pensent que ces établissements délivrent une meilleure formation que leurs homologues du public.

Les sondés ont plaidé pour le privé dans presque tous les domaines : 75% d'entre eux affirment que cet enseignement est meilleur en termes de résultats, 74% qu'il offre de meilleures perspectives de réussite et 62% qu'il bénéficie d'une meilleure image globale. Plus de la moitié (54%) des personnes interrogées déclare qu'ils souhaiteraient inscrire leurs enfants dans le privé tandis que 45% préféreraient les scolariser dans le public.

Sans surprise, les sondés ont salué le public pour le coût des scolarités qu'il propose. Ainsi 92% d'entre eux, affirment que le public l'école publique est la plus accessible.

La question du financement des écoles privées est plus clivante. Si 52% des Français pensent qu'il est normal qu'elles soient subventionnées par l'État, 46% estiment au contraire que les impôts de tous ne doivent pas financer les scolarités d'une minorité. À l'heure actuelle, les financements publics alloués au privé, s'élèvent à 10 milliards d'euros. Près 49% des Français jugent qu'il faudrait les réduire ou les supprimer.

Lundi 1er avril, [un autre sondage](#) réalisé pour CNews, Europe 1 et le JDD mettait aussi en exergue la préférence des Français pour le privé, bien que dans des proportions moins tranchées. Selon cette enquête, 63% d'entre eux pensent que ces établissements sont plus qualitatifs que ceux du public.

## Un rapport parlementaire met en cause le privé

Ce mardi 2 avril, un rapport parlementaire a accusé le privé d'avoir une gestion financière opaque. Le document rédigé par les députés, Paul Vannier de la France insoumise et Christopher Weissberg de Renaissance, dénonce également un manque de contrôle administratif de ces établissements. Après sa publication, la direction de l'enseignement catholique, qui regroupe qui regroupe 92% des établissements privés sous contrat a dénoncé un travail à charge. Ce « *rapport part de certains dysfonctionnements réels pour généraliser* », [a ainsi déclaré au Figaro](#) le secrétaire général de l'enseignement catholique Philippe Delorme, qui a été auditionné deux fois. « *On voudrait que l'école privée ait moins de sous et qu'elle ressemble à l'école publique!* », a-t-il poursuivi en dénonçant des « *combats d'arrière-garde* » et le « *règne de la caricature* ».